

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 FEVRIER 2020

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20200210-DEL009-20-DE
Date de télétransmission : 13/02/2020
Date de réception préfecture : 13/02/2020

DELIBERATION N° DEL009-20

L'an deux mille vingt, le 10 février à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 4 février 2020, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} A. BONNIN-DESSARTS, I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, G. LE CLOAREC, C. PICCA et MM. R. BAH, T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J.C. GUERRE-GENTON, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, C. TISON, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} GERACI Marianne (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 10 février 2020)

M. MORIN Georges (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 7 février 2020)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège

M. DUBOIS Stéphane

M. DUSSERRE Andy

M^{me} FERRACIOLI Chantal

M^{me} GONZALEZ Gisèle

M^{me} ROULAND Chloé

MADAME ISABELLE BEREZIAT A ETE ELUE SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Signature d'une convention de partenariat avec les bailleurs sociaux.

Rapporteur : Jean PAVAN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La commune de Gières a mis en œuvre un service de médiation. Ce service assure une action de proximité visant en particulier à la prévention des incivilités et des conflits en lien avec les différents partenaires. Il prévient et apaise les nuisances et conflits de voisinage. Il soutient et oriente les personnes isolées vers les acteurs concernés.

Cette action présente un intérêt certain pour les bailleurs sociaux.

Il est donc proposé au conseil municipal de solliciter la participation des bailleurs sociaux à hauteur de 1 € par logement et par mois et de renouveler la convention signée en 2019.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de solliciter les bailleurs,
- de l'autoriser à signer la convention en découlant.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 10 février 2020.

Pour extrait conforme,
Le Maire,




Pierre VERRI.